

## INDEX EGALITE FEMMES / HOMMES 2022

Nous avons le plaisir de vous communiquer ci-dessous le détail de l'index égalité femmes / hommes du Plaza Athénée répondant au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Notre index égalité HOMMES / FEMMES 2022 est de 91 / 100

INDEX EGALITE HOMMES / FEMMES 2022					
	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	3	10	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>91</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>91</b>		<b>100</b>

### Précisions méthodologiques :

Pour l'index publié en 2023, l'entreprise a choisi pour période de référence l'année 2022, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'effectif de l'entreprise a été renseigné par **catégories socio-professionnelles** : Employés, Agents de maîtrise et Cadres.

Les caractéristiques individuelles (âge, catégorie de poste) sont appréciées au dernier jour de la période de référence ou au dernier jour de présence du salarié dans l'entreprise.

### Ne sont pas pris en compte dans les effectifs :

- Les apprentis, les contrats de professionnalisation
- Les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure (dont les intérimaires)
- Les salariés absents plus de 6 mois sur la période de référence